

Un « geste » pour ceux qui ne sont plus là. Le traitement des morts autour de l'enclave de Melilla

Carolina Kobelinsky

DANS RECHERCHES 2019, PAGES 231 À 249

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE

ISBN 9782348042843

DOI 10.3917/dec.lende.2019.01.0231

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://www.cairn.info/la-crise-de-l-accueil--9782348042843-page-231.htm>



CAIRN.INFO
MATIÈRES À RÉFLEXION

Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...

Flashez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

UN « GESTE » POUR CEUX QUI NE SONT PLUS LÀ. LE TRAITEMENT DES MORTS AUTOUR DE L'ENCLAVE DE MELILLA

Carolina Kobelinsky

Un après-midi de mai 2015, un corps inerte est retrouvé près du phare de Melilla par deux promeneuses qui alertent la police locale. Elles l'ignorent, mais il s'agit d'un jeune homme mort en tentant de sauter vers un ferry qui aurait dû l'emmener en « Europe, la vraie ».

À l'automne 2014, au milieu de la nuit, lors d'une opération des forces de l'ordre marocaines dans les campements du mont Gourougou, au Maroc, un homme tombe du haut d'une falaise. Ses compagnons, vivant dans la « brousse », dans l'attente de pouvoir franchir la frontière vers Melilla, s'inquiètent. Ils crient son nom mais ne réussissent pas à le retrouver.

En partant de ces deux situations, la première démarant avec la découverte d'un corps et la seconde liée à la disparition d'une personne, je souhaite retracer dans ce chapitre l'itinéraire des morts autour de la frontière entre Melilla – enclave espagnole bordant la mer Méditerranée, sur le continent africain – et la province marocaine de Nador. En m'appuyant, plus largement, sur une enquête ethnographique en cours auprès des acteurs impliqués dans la prise en charge des morts aux frontières espagnoles de l'Union européenne¹, il s'agira d'examiner le traitement matériel et symbolique des migrant-e-s décédé-e-s en explorant les pratiques de différents acteurs et institutions qui interviennent de façon officielle ou informelle dans ce processus.

1 Le travail de terrain a été mené, dans une première phase, dans les îles Canaries, dans les provinces andalouses d'Almería, Cadix et Grenade. Depuis 2014, il se déploie autour de l'enclave de Melilla auprès d'associations de défense des droits de l'homme, de collectifs de soutien aux migrant-e-s et surtout de personnes faisant ou ayant fait l'expérience de la traversée des frontières. Cette recherche est actuellement poursuivie dans le cadre du programme MECMI : « Morts en contexte de migration », <ANR-16-FRQC-0001>.

LES TRANSFORMATIONS DE LA FRONTIÈRE DE MELILLA

Les enclaves de Melilla et Ceuta, toutes deux situées sur la côte nord du continent africain, sont les seules frontières terrestres entre l'Europe et l'Afrique. Avec l'entrée de l'Espagne dans l'Union européenne et la promulgation de la première loi nationale en matière d'immigration en 1985, les enclaves entament un processus de transformation. Une grande partie de leur population était d'origine marocaine et de confession musulmane mais ne possédait ni citoyenneté ni résidence espagnoles. Si la nouvelle loi prévoyait un processus de régularisation administrative pour ces personnes, les réticences pour sa mise en œuvre n'ont pas tardé, conduisant à de nombreuses mobilisations pour revendiquer l'accès à la nationalité et à une certaine visibilisation des enclaves lointaines à l'échelle nationale. Finalement, le gouvernement a approuvé en 1986 la naturalisation des résident-e-s à Ceuta et Melilla. Peu de temps après, l'obligation de visa pour entrer dans le pays pour les ressortissants marocains², tunisiens et algériens, est introduite. Cette période correspond à la généralisation de la politique des visas pour se rendre en Europe. Avec la fermeture des frontières, les enclaves deviennent une voie pour gagner l'Union européenne sans avoir les autorisations nécessaires de la part des États membres. La presse espagnole fait écho à la même période de l'arrivée sur les côtes andalouses des embarcations de pêche, construites en bois, connues sous le terme de *pateras*, et qui traversent le détroit de Gibraltar avec à leur bord des personnes cherchant à entrer irrégulièrement en Espagne [Gabrielli, 2011, p. 137-138]. C'est aussi à cette période que l'on voit surgir les premières tentatives pour compter les morts aux frontières de l'Europe³. Afin de contenir l'arrivée de migrant-e-s indésirables, l'Espagne va ériger des clôtures à ses frontières terrestres et mettre en place une technologie de contrôle et de surveillance de plus en plus sophistiquée tout le long de ses frontières extérieures [Ferrer Gallardo, 2008].

2 Seuls les Marocains résidant dans les provinces de Nador et Tétouan sont exemptés de visa pour se rendre respectivement à Melilla et Ceuta, afin de garantir le commerce transfrontalier.

3 Le blog du journaliste Gabriele del Grande, le premier qui recense les migrant-e-s mort-e-s en tentant de franchir les frontières européennes, à partir des articles de presse, inscrit la date du 1^{er} novembre 1988 comme celle des premiers décès, survenus à la suite du naufrage d'une petite embarcation au large de Cadix, faisant dix morts et neuf personnes disparues : <<http://fortresseurope.blogspot.fr/p/la-strage.html>>.

La construction d'une première barrière de presque 12 km, qui couvre la totalité de la frontière séparant Melilla du territoire marocain, a débuté dans cette ville autonome en 1998. Une deuxième barrière de trois mètres de hauteur a été construite par la suite le long de la première. En 2005, le gouvernement a décidé de rehausser les clôtures à six mètres de hauteur et de construire un cordage tridimensionnel, connu comme troisième *valla* [barrière], en raison de plusieurs tentatives de passage de migrant·e·s dans les deux enclaves. Durant ces tentatives, des balles tirées de part et d'autre de la frontière ont tué au moins onze personnes et blessé des centaines d'autres. Suite à cet épisode, un grand nombre de personnes a été déporté dans le désert le long de la frontière algérienne [Migreurop, 2006]. La troisième *valla* est conçue pour empêcher le passage entre la première et la deuxième barrière [APDHA, 2014]. Le Maroc a récemment creusé à certains endroits stratégiques un fossé juste devant la barrière, entre celle-ci et la route [APDHA, 2016, p. 53]. Des barbelés longent les clôtures et un réseau de câbles souterrains est relié à des capteurs électroniques de bruit et de mouvement. Un système de caméras vidéo dotées d'une vision nocturne a été mis en place. Des postes de surveillance sont répartis le long de la frontière. Les routes entre les barrières permettent le passage constant de véhicules de la Guardia Civil ⁴ qui déployait, en 2015, 600 agents ainsi qu'une unité de renfort tournante constituée de 180 personnes affectées exclusivement à la surveillance de la barrière [Migreurop et Gadem, 2015, p. 3]. De l'autre côté, des effectifs de la gendarmerie royale marocaine viennent compléter ce dispositif complexe⁵.

À partir de 2015, on a constaté une baisse considérable des arrivées à Melilla par les clôtures. Les tentatives étaient plus rares et les réussites plus extraordinaires, ce qui permettait en 2016 au gouvernement espagnol de considérer l'enclave comme un exemple de bonne gestion des frontières⁶ et un modèle à suivre pour la mise en place des contrôles aux frontières. Selon une note délivrée par la Guardia Civil, seules 56 personnes avaient

4 Force de police à statut militaire, comparable à certains égards à la gendarmerie nationale française, la Guardia Civil exerce des missions multiples : sécurité publique, police judiciaire, missions à caractère militaire et relevant du domaine fiscal.

5 Sur l'« industrie » qui se développe autour de la surveillance des frontières, voir les travaux de Rodier [2012] et Andersson [2014].

6 Le journal *El País* a consacré sa Une du samedi 30 avril 2016 ainsi que de nombreux articles à examiner le « succès politique » du traitement migratoire à Melilla ainsi que son « échec moral », <<http://elpais.com/hemeroteca/elpais/portadas/2016/04/30/>> ; <http://politica.elpais.com/politica/2016/04/28/actualidad/1461840514_222480.html>.

réussi à traverser les grillages au cours du premier semestre de 2016, après de nombreuses tentatives collectives pour sauter les clôtures⁷, alors que des milliers de personnes les avaient franchies les années précédentes. Plusieurs éléments permettent de comprendre cette évolution. Il s'agit tout d'abord des « *devoluciones en caliente* » [refoulements à chaud], expulsions immédiates et collectives des personnes qui viennent juste de toucher le sol espagnol, fréquemment pratiquées après un *salto* [saut], et qui ont probablement un effet dissuasif chez des migrants se trouvant au Maroc⁸. Ensuite, les campements sur le mont Gourougou, qui se trouve à quelques kilomètres seulement de Melilla, où s'organisent la vie des migrant·e·s et l'entraînement physique pour escalader les barrières, font l'objet de fréquentes évacuations, organisées par les forces auxiliaires marocaines, qui éparpillent et désorganisent quelque peu les groupes⁹. Ainsi, si presque la totalité des personnes que j'ai rencontrées à Melilla au cours de mes deux séjours en 2014 étaient arrivées par la *valla*, la plupart de celles que j'ai connues en 2016 avaient emprunté d'autres voies pour entrer sur le territoire espagnol après une ou plusieurs tentatives infructueuses d'escalader les grillages. Les autres stratégies envisagées sont plutôt la nage le long de la côte, l'utilisation de canots gonflables ou de petites embarcations de fortune, construites à partir de matériaux trouvés sur place, ou encore le cheminement le long des conduits d'eau ou à bord des voitures et camions où il est possible de se cacher à plusieurs pour traverser l'un des quatre postes frontières de la ville, moyennant une somme considérable d'argent pour l'achat de faux papiers marocains permettant de

7 « El Director General preside la Toma de Posesión del nuevo responsable de la Guardia Civil en Melilla », <www.guardiacivil.es/es/prensa/noticias/5861.html>.

8 Largement critiquée pour être contraire à la Convention européenne des droits de l'homme, la « *devolución en caliente* » était couramment employée à Melilla. En avril 2015, la loi espagnole introduit la figure du « *rechazo en frontera* » [expulsion à la frontière], légalisant de ce fait une pratique déjà en place. Depuis, une équipe de prestigieux juristes a élaboré un rapport argumentant l'illégalité de cette légalisation au regard de la Constitution espagnole et des accords internationaux en matière de droits de l'homme. Le rapport est consultable en ligne <www.parlament.cat/document/intrade/59171>. Si le gouvernement espagnol exhibe la politique mise en place à Melilla comme le modèle de réussite à suivre, de nombreuses associations considèrent au contraire qu'elle est plutôt un « laboratoire » [Migreurop et Gadem, 2015] où sont testées des mesures qui seront par la suite exportées ailleurs sur la frontière sud de l'Union européenne [APDHA, 2016, p. 9].

9 Les tentatives de sauter les grillages se font collectivement, de façon organisée. Sur certains de ces éléments permettant de comprendre les difficultés à mettre en place cette stratégie de passage, voir : « Por qué hay menos saltos en la valla de Melilla? », <www.eldiario.es/desalambre/saltos-valla-Melilla_o_413659426.html>.

traverser les contrôles¹⁰ et, pour les mineurs marocains, le passage par les postes-frontières sans être contrôlé, notamment lors de moments de grande affluence. Pourtant, malgré l'arsenal de mesures mises en place de part et d'autre de la frontière, le nombre de personnes migrantes arrivées dans l'enclave a de nouveau grimpé en 2017, atteignant les 4 831 dont seulement 678 par voie maritime¹¹ : c'est le reflet d'une tendance générale puisque le nombre d'arrivées sur le sol espagnol a triplé au cours de l'année 2018¹².

Au-delà des fluctuations dans les chiffres et des évolutions dans les dispositifs répressifs, quelle que soit la difficulté à surmonter, de nombreuses personnes sont prêtes à payer un prix toujours plus élevé pour franchir la frontière et arriver en Europe. Comme le résume G. Dembélé¹³, un jeune Malien ayant tenté la traversée des dizaines de fois, « même s'ils mettent cent barrières et que c'est encore plus dur, on continuera à tenter. Nous on s'en fout, on n'a pas peur de l'effort, on est prêt à tout donner, à donner la vie ».

L'absence de statistiques officielles sur les morts

Le régime contemporain des frontières a créé un espace où la mort des personnes essayant d'entrer sans autorisation en Europe est devenue une réalité quotidienne. Limites géographiques et des zones spatio-temporelles « visqueuses » [Balibar, 1997], les frontières de l'Union européenne peuvent ainsi être considérées comme de véritables « espaces de mort ». Cette expression, empruntée à l'anthropologue Michael Taussig [1984], souligne le caractère normalisé de cette réalité rarement mise en cause¹⁴. L'« espace de mort » dont

10 Cette dernière stratégie peut être mise en œuvre « seulement si t'es clair », comme me l'expliquait un jeune Congolais, sous-entendant que la plupart des Subsahariens ne peuvent pas faire semblant d'être marocains en raison de leur couleur de peau. C'est d'ailleurs ce que note l'Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía dans son dernier rapport [APDHA, 2016, p. 29-30].

11 « La entrada de inmigrantes en Melilla aumenta un 37,5 % en 2017, con 4 831 », <<https://elfarodemelilla.es/>>.

12 Voir les chiffres produits par l'OIM, notamment le tableau « Arrivées par la mer en Italie, en Grèce et en Espagne (2014-2017) », <www.iom.int/fr/news/arrivees-demigrants-en-europe-par-la-mediterranee-en-2018-deces-en-mer-785>.

13 Afin de préserver l'anonymat de mes interlocuteurs, tous les noms apparaissant dans ce chapitre sont fictifs.

14 L'anthropologue utilise la notion d'« espace de mort » dans son travail sur les exploitations de caoutchouc du Putumayo du début du xx^e siècle, où se déploie une culture de la terreur et où la torture constitue une pratique systématique. Sans l'intention de faire une comparaison entre cette société-là et la nôtre, l'utilisation de la notion a ici pour objectif d'évoquer certaines des caractéristiques soulevées par Taussig dans son étude, telles que

il est question ici est construit à l'intersection des politiques restrictives en matière d'immigration, des techniques sophistiquées de contrôle, ainsi que de l'invisibilité statistique des morts de la migration.

Il n'existe pas de chiffres officiels de ces morts. S'appuyant sur des certificats de décès produits par l'Espagne, l'Italie, Gibraltar, Malte et la Grèce, une équipe de chercheurs en sciences sociales a récemment élaboré une base de données leur permettant d'avancer le chiffre de 3 188 morts pour la période entre 1990 et 2013¹⁵, mais ces données ne prennent pas en compte les corps retrouvés en dehors des eaux territoriales des pays mentionnés. À partir des informations publiées dans la presse écrite internationale, l'association Fortress Europe comptabilise 27 382 décès entre 1988 et le 2 février 2016¹⁶. Le réseau UNITED for Intercultural Action est, quant à lui, arrivé au chiffre de 22 394 morts pour la période 1993-juin 2015¹⁷. Une chaire de l'Unesco a estimé à 20 000 le nombre des morts aux seules frontières espagnoles¹⁸. Pour sa part, *The Migrants Files*, base de données élaborée à partir du réexamen des données d'autres ONG, donne le chiffre de 40 000 morts depuis 2000¹⁹. Pour ces acteurs, l'enjeu est de rendre visible par les chiffres une réalité qui échappe au décompte officiel, en répondant à deux logiques distinctes : l'exposition et l'explicitation. Ce faisant, il s'agit de présenter une réalité souvent ignorée de la population européenne et d'échapper à la logique du fait divers tragique tout en dévoilant les mécanismes à l'origine de ces décès [Blanchard *et al.*, 2008]. Étant donné le caractère irrégulier de la traversée des frontières, on pourrait faire l'hypothèse que les morts « au passage » sont difficiles à saisir par les chiffres. Or les « sans-papiers » sur le territoire français, également irréguliers, sont sans cesse comptés²⁰. Les difficultés de comptage des morts tiennent, d'une part, aux naufrages et

la banalisation de la mort, la circulation de récits autour de la potentialité de la mort et des morts survenues, ainsi que la création de nouvelles formes de donner sens à la vie et à la mort.

15 « Deaths at the borders : database for the Southern EU », <www.borderdeaths.org/?page_id=11>.

16 « La strage », <<http://fortresseurope.blogspot.fr/p/la-strage.html>>.

17 « List of documented deaths », <www.unitedagainstracism.org/wp-content/uploads/2015/06/Listofdeaths22394June15.pdf>

18 Données présentées par Mohammed Dahiri, de la chaire Unesco de Résolutions des conflits de l'Université de Cordoue, lors du 7^e Congreso sobre Migraciones Internacionales en España, en avril 2012.

19 « Counting the dead », <www.detective.io/detective/the-migrants-files/>.

20 Pour une analyse de cette approche de l'immigration irrégulière par les chiffres, voir le chapitre I de la thèse de Stefan Le Courant [2015].

autres décès au cours du voyage, qui ne sont pas repérés par les autorités policières et, d'autre part, à l'occultation ou la dissimulation de certains épisodes meurtriers par les autorités policières et/ou politiques [Heller et Pezzani, 2014; Carling, 2009; Blanchard *et al.*, 2008]. Le caractère très incomplet des chiffres qui circulent et l'absence de données officielles, tant au niveau national qu'europpéen, traduisent le manque de volonté politique qui contribue à passer sous silence la réalité des décès aux frontières. Depuis 2013, un organisme intergouvernemental, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), travaille également à la production de statistiques. Elle avance le chiffre de 3 770 morts en Méditerranée pour l'année 2015 [OIM, 2016], celui de 4 962 pour l'année suivante et enfin de 3 115 pour 2017²¹. À la différence des entreprises de comptage mentionnées plus haut, l'approche de l'OIM isole les chiffres sur les morts du contexte qui les provoque, dépolitisant complètement la démarche statistique [Heller et Pécoud, 2017].

L'« espace de mort » que constituent ces frontières est un espace en tension, où cohabitent la dissimulation des décès et les manifestations quotidiennes, parfois minuscules, des individus et des associations qui tentent de rendre hommage aux victimes et de rendre visibles les effets mortels des politiques de contrôle de la migration. Dans cet « espace de mort », les corps retrouvés n'ont bien souvent pas de nom et les récits des personnes migrantes parlent de morts dont les corps disparaissent à jamais.

L'ITINÉRAIRE D'UN MORT RETROUVÉ

Identification et commémoration

Peu après le signalement à la police, cet après-midi de mai 2015 où le corps d'un jeune homme est retrouvé, le phare de Melilla grouille d'agents de la Guardia Civil, de policiers, de voisins curieux et de journalistes. Le corps est envoyé à la morgue en vue de l'examen médico-légal de rigueur. Le lendemain, les journaux locaux se font l'écho de la nouvelle en indiquant qu'il s'agissait d'un « mineur immigré ». Ce même jour, une des membres de Prodein – association Pro Derechos de la Infancia, qui défend les droits des mineurs non accompagnés venus du Maroc et vivant dans les rues de Melilla – reçoit un appel. Dans l'une des poches du défunt se trouvait son numéro de téléphone. Deux membres de l'association se dirigent alors à

21 « Nombre total d'arrivées et de décès en mer 2016-2017 », <www.iom.int/fr/news/arrivees-de-migrants-en-europe-par-la-mediteranee-168-314-deces-en-mer-3-115>.

la Comandancia (siège local) de la Guardia Civil. En arrivant, elles sont informées que le jeune est probablement tombé de la falaise. Cette falaise venait justement d'être entourée de nouvelles clôtures métalliques censées empêcher les jeunes de sauter « en douce » vers les ferries qui auraient dû les emmener vers la Péninsule. Cette pratique, qu'ils appellent le *riski*, est très fréquente parmi les jeunes Marocains vivant dans les rues de la ville et qui essaient de se faufiler dans les bateaux presque chaque nuit. À la Comandancia, les agents demandent aux deux femmes leur aide pour identifier le corps retrouvé, car la prise d'empreintes digitales, disent-ils, n'a pas permis de le faire. Ils leur montrent des photos prises à la morgue ; ils préfèrent ne pas leur faire voir le corps, « trop abîmé par la mer et les mouettes ». Les légistes estiment que le jeune homme a dû mourir 72 heures plus tôt environ. Les deux femmes commencent à regarder les photos mais se sentent très vite perdues : le jeune homme sur la photo avait les yeux bleus et aucun des « *niños*²² » [enfants] qu'elles avaient l'habitude de côtoyer n'avait les yeux clairs. Après quelques minutes de confusion, les agents leur expliquent que les yeux devenus bleus ne sont qu'un effet du processus de décomposition du corps. L'une d'entre elles m'explique, quelques mois plus tard, « Après je regarde les lèvres du petit, les lèvres étaient vraiment particulières, je les connaissais. C'étaient les lèvres d'Ouacil. Je prends mon téléphone parce qu'on avait pris plein de photos du concert du vendredi [où elles étaient allées avec plusieurs *niños*, parmi lesquels Ouacil] et là on voit qu'il portait les mêmes habits que sur les photos de la police. » Elles se concentrent alors sur d'autres détails – les mains, le visage – et confirment qu'il s'agit bien du garçon prénommé Ouacil.

À la sortie de la Comandancia, une troisième activiste les attend. Après une brève discussion, elles décident de se mettre à la recherche de la famille d'Ouacil. Elles savent qu'il venait d'un quartier de Fès. Elles savent aussi que Mounsif, un autre jeune vivant dans les rues de Melilla, est originaire du même quartier. Elles partent alors toutes les trois à sa recherche en voiture ; elles retrouvent enfin Mounsif sous le pont qui se trouve à proximité du CETI (Centro de Estancia Temporal para Inmigrantes), le centre où sont placés les étrangers majeurs [Bondanini, 2014]. Après qu'elles lui ont annoncé la mort de son ami, Mounsif emprunte le portable d'une des femmes pour appeler sa famille et lui demander de retrouver le père d'Ouacil. Plus tard dans la journée, elles apporteront le contact de la famille du défunt à la Comandancia de la Guardia Civil.

22 Seul terme employé par mes interlocutrices pour nommer les mineurs étrangers – pour la plupart masculins – auprès de qui elles travaillent.

La nouvelle du décès se répand entretemps parmi les *niños* vivant dans les rues de Melilla. Certains, qui étaient peut-être déjà au courant, ont préféré ne rien dire, de peur d'avoir affaire à la police, c'est du moins ce que me laisse comprendre l'un d'entre eux. Afin de « dire adieu à Ouacil et de travailler le deuil », les membres de l'association, en accord avec quelques *niños*, organisent, sans trop de planification, une rencontre afin de se recueillir ensemble. Le rassemblement a lieu le jour même où le corps est identifié, près du phare où Ouacil a perdu la vie. Sur de grands draps blancs, les jeunes dessinent et écrivent à la peinture des phrases en arabe et en espagnol en hommage au défunt. « On était plus de 50 personnes, la nouvelle s'est répandue et des enfants continuaient d'arriver », raconte Hamza, un jeune qui connaissait bien Ouacil. Les dessins sont accrochés sur les clôtures. Ensuite tout le monde observe une minute de silence. La police locale et des voitures de la Guardia Civil sont présentes sur place mais se tiennent à distance, sans intervenir.

Une forme de résistance politique et charnelle

Organisée afin de partager un moment de recueillement avec les *niños* qui, selon ce que m'expliquait une des activistes impliquées, « sont seuls, sans famille et [...] très angoissés », cette manifestation ne peut se comprendre sans se référer aux activités quotidiennes et aux formes d'engagement des activistes qui faisaient alors partie de l'association Prodein et qui quelques mois plus tard fondent officiellement « Harraga ». Au moment du décès d'Ouacil, cette association n'était pas encore constituée légalement mais les femmes impliquées dans l'identification du corps et l'hommage au jeune défunt avaient déjà constitué un groupe qui se distinguait par son action au plus près des mineurs étrangers. Elles avaient toutes entre vingt-trois et vingt-huit ans et étaient étudiantes ou jeunes diplômées d'éducation sociale, venues de différentes régions d'Espagne à Melilla pour faire une partie de leur cursus universitaire au sein de l'antenne locale de l'université de Grenade. Peu après leur arrivée à Melilla, consternées devant le sort de ces enfants vivant dans les rues de la ville, en situation irrégulière, sans perspectives d'avenir, pratiquant le *riski* au péril de leurs vies et rejetés par la population locale qui les considère comme des criminels, elles décident de se rapprocher de Prodein. Depuis la fin des années 1990, cette association soutient les mineurs étrangers et veille au respect de leurs droits fondamentaux. Grâce à une présence quotidienne dans les rues de la ville, les activistes de ce qui deviendra Harraga nouent des liens étroits avec plusieurs *niños*. Ce type de

rapports qu'elles appellent, dans la lignée des enseignements de Enrique Martínez Reguera et de Enrique de Castro²³, « amitié pédagogique », est fondé sur une forme de soin et d'aide relevant de la revendication et de la défense du « droit au jeu », permettant aux mineurs de s'épanouir à travers des activités infantiles, en leur accordant « le besoin et le droit » de jouer et de s'amuser au même titre que tout autre enfant. Elles font ainsi office d'infirmières, soignant leurs nombreuses blessures superficielles, occasionnées par les mauvaises conditions d'hygiène, ou les accompagnant à l'hôpital s'ils n'ont pas été acceptés à l'entrée des urgences lorsqu'ils s'y sont présentés seuls. Elles leur apportent également une aide pour des démarches administratives, lorsque certains peuvent prétendre à une régularisation. Mais leur activité première est d'offrir un atelier football plusieurs fois par semaine sur une place du centre-ville. Elles convient les *niños* à les retrouver afin de jouer au ballon et manger des bonbons, ce qui leur permet à la fois de surveiller leur état de santé général, leur niveau d'intoxication aux drogues diverses – notamment la colle sniffée et le shit – et de mettre en avant, sur l'une des places centrales de la ville, leur condition d'enfants. Leur « combat », telle que l'une d'entre elles l'affirmait, est « d'afficher aux yeux de tous qu'il s'agit d'enfants comme tous les autres », qu'il faut protéger.

Après plus d'un an de travail au sein de Prodein, les quatre femmes fondent leur propre association sous le nom de Harraga. Ce néologisme, issu de l'arabe mais écrit en lettres latines, reprend un terme qu'elles ont souvent entendu de la bouche des enfants qu'elles fréquentent et qui est utilisé au Maghreb pour désigner les « brûleurs » de frontières, ceux qui quittent leur pays, sans passeport, ni visa, à la recherche d'une vie meilleure. L'association ne reçoit aucun financement public et repose seulement sur des dons de particuliers, provenant pour la plupart de leur entourage direct. À travers leurs activités auprès des enfants, les membres de Harraga dénoncent constamment – dans leurs activités quotidiennes comme lors de communiqués de presse à la suite d'événements ponctuels²⁴ ou dans leurs rapports d'activité – le traitement reçu par des *niños* de la part des autorités de Melilla. Mineurs, ils doivent être mis sous tutelle de la ville et conduits

23 Enrique Martínez Reguera est un référent de la pédagogie liée à la jeunesse en situation de marginalité, il a été co-fondateur de la Escuela de Marginación de Madrid, institution vouée à la formation de personnes travaillant auprès de mineurs en situation de marginalité. Enrique de Castro est un prêtre catholique ayant travaillé pendant quarante ans auprès de collectifs en situation de marginalité depuis une paroisse à Vallecas, au sud-est de Madrid.

24 Par exemple, à la suite de déclarations du gouvernement autonome de la ville concernant les mineurs étrangers non accompagnés.

dans une institution d'accueil. Le centre La Purísima, situé dans un ancien fort militaire, est cependant un lieu d'où la plupart des enfants cherchent – et réussissent – à s'échapper, tant les conditions de vie et le traitement de la part du personnel leur semblent intenable. Ils préfèrent dormir dans la rue.

L'engagement des membres de Harraga est ancré dans les liens interpersonnels forts tissés avec les enfants qu'elles côtoient quotidiennement ; des enfants identifiables dont les malheurs les émeuvent, conférant à leur activisme une dimension affective intense [Mathieu, 2010]. Elles les connaissent par leur prénom, connaissent au moins en partie leur biographie – qu'ils ont accepté de leur confier –, leurs goûts musicaux et leurs habitudes dans les rues de la ville. De la même façon que les *niños* savent où elles habitent, où elles travaillent, d'où elles viennent, leurs goûts et leurs « combats ». En cela, leur activisme peut s'approcher d'une forme de ce qu'Elizabeth Povinelli [2006] appelle l'« *enfleshment* », élaboration et connaissance charnelle qui remplace l'empathie et la compassion par une action davantage engagée, à partir de sa propre expérience par le corps. Les quatre femmes enlacent et embrassent des enfants que la plupart des habitants fuient du regard et évitent d'approcher de trop près. Mais leur engagement s'appuie en même temps sur une sensibilité et une compétence politique leur permettant de monter en généralité [Boltanski, 1990] et de défendre la cause de l'ensemble des mineurs étrangers non accompagnés. Malgré sa petite taille – en termes de structure administrative et de nombre d'adhérents – Harraga s'est très vite fait connaître auprès de différents services liés à la prise en charge des étrangers. L'association constitue une force politique visible et en tension permanente avec les forces de l'ordre et les autorités de la ville. C'est sans doute ce rapport pour le moins conflictuel qui explique leur convocation au tribunal, reçue un mois après la commémoration de la mort de Ouacil, pour répondre à l'accusation d'avoir organisé une manifestation sans autorisation et d'avoir vandalisé la voie publique.

Tensions entre acteurs officiels et informels

Quelques jours après la découverte du corps d'Ouacil et l'annonce de son décès à la famille, son père, son oncle et son grand frère arrivent à Melilla depuis Fès. La dépouille du jeune se trouve toujours à la morgue. Les autorités policières les attendent à la frontière afin de régler les papiers concernant leur accès dans la ville. Celui-ci ne peut avoir lieu qu'en journée et en présence d'un agent de police. La nuit, ils doivent dormir à Beni Ensar, du côté marocain. Les membres de Harraga apprennent par Mounsif l'arrivée

de la famille et se dirigent à la frontière afin de leur raconter qu'elles ont commencé une collecte d'argent afin de rapatrier le corps vers Fès. Elles ont contacté la Commission Islamique de Melilla afin de connaître les conditions de transport et les différentes alternatives. Grâce à des connaissances, elles sont en contact avec un homme qui possède une ambulance susceptible de transporter le défunt. Les différentes tentatives de discuter directement avec la famille se révèlent infructueuses. Mounsif, qui lui a eu l'occasion de discuter brièvement avec le frère d'Ouacil, leur explique que la police avait dit qu'elles étaient journalistes et qu'elles n'étaient pas fiables. La police conseille également à la famille de ne parler à personne à Melilla. Les activistes ne peuvent donc pas donner l'argent collecté, qui sera ensuite retourné aux donateurs (tous de leur entourage). Trois jours après leur arrivée, le père, l'oncle et le frère d'Ouacil quittent la région. Une semaine plus tard, ils reviennent avec d'autres membres de la famille pour l'enterrement au cimetière musulman de Melilla, célébré dans l'intimité familiale, en présence d'une voiture de police stationnée devant le cimetière. Des enfants me racontent que la famille aurait souhaité rapatrier le corps mais qu'elle n'a pas pu le faire, faute de moyens, la ville ne couvrant jamais ce type de dépenses.

À la différence de la plupart des corps retrouvés aux frontières, celui-ci a été identifié et a fait l'objet d'une inhumation en présence de la famille. La plupart du temps, les cadavres ne sont pas identifiés et les familles ignorent le sort de leurs proches. Aucun protocole standardisé visant à l'identification des morts aux frontières n'existe à l'heure actuelle, ni en Espagne ni ailleurs en Europe. La mise en lien entre un corps et un nom repose ainsi fondamentalement sur la bonne volonté de quelques personnes qui se mobilisent avec les moyens dont elles disposent afin de collecter des informations biographiques du défunt. Si l'identification d'Ouacil repose sur ses liens en amont avec les membres de l'association – et bien entendu, sur le bout de papier avec le numéro de téléphone retrouvé dans la poche du défunt – ce cas rend également compte des difficultés à articuler les actions des différents acteurs opérant dans la gestion des morts en vue d'une économie affective et psychologique orientée vers la famille [Claverie, 2011].

L'ITINÉRAIRE D'UN MORT DISPARU

Chronique d'une mort dénoncée

À l'automne 2014, au milieu de la nuit, alors que tous dormaient dans les campements du mont Gourougou, à quelques kilomètres de Melilla, une

centaine d'agents des forces auxiliaires marocaines viennent évacuer le site. Ce n'est pas la première fois. De nombreuses opérations policières ont eu lieu au cours des derniers mois afin de disperser les personnes migrantes. Amadou Coulibaly, originaire du Mali et ayant vécu dans ces campements pendant plus d'un an, se souvient de cette descente de police particulièrement tragique :

Les forces marocaines sont venues au Gourougou à deux heures du matin, on a coupé notre sommeil, on dormait. On a commencé à prendre nos marmites, nos affaires, on a commencé à courir pour monter dans la montagne, ils sont venus nous chasser, on courait, ils couraient derrière. De deux heures du matin jusqu'à six heures, ils nous encerclaient. On court, on court, on court. En courant il y avait un petit [Idrissa] qui a été arrêté parce qu'il vient d'arriver, c'est un nouveau, Malien. On était ensemble en même temps, on était caché et on a commencé à courir. Il a dit ils sont beaucoup et a reculé, ils lui ont dit de s'arrêter, mais il n'a pas voulu s'arrêter. Quand il s'est arrêté un de la force marocaine est venu le pousser. On a pris le téléphone pour le filmer. Le petit est tombé directement, je l'ai vu, nos frères noirs qui étaient à côté ont vu ça aussi [entretien, 4 novembre 2014].

Les forces de l'ordre quittent enfin le Gourougou et ceux qui avaient vu la scène s'empressent de crier le nom du jeune. Aucune réponse. Le lendemain, lorsque quelques personnes descendent vers la pompe au pied du mont où il est possible de se fournir en eau, un « Marocain qui a des moutons » les attend. Il leur dit qu'il a vu un cadavre et qu'il s'agit d'un « camarade ». Quelqu'un passe un coup de fil pour donner la nouvelle aux compagnons restés sur le campement. Amadou Coulibaly et deux autres hommes d'origine malienne partent alors retrouver le berger, qui les accompagne voir le corps. « Les Arabes qui étaient là, ils nous ont aidé à appeler la police et à appeler les sapeurs-pompiers. » En attendant l'arrivée des autorités, Amadou filme le corps inerte de son jeune compagnon de fortune avec son téléphone portable, qu'il cache ensuite. « C'était pour montrer, pour témoigner », m'explique-t-il lors d'une discussion à Melilla, deux semaines après son arrivée sur le territoire espagnol. Gaoussou Dembélé, qui participait également à la discussion, ajoute, dans le même sens, « depuis que j'ai des téléphones comme ça, j'enregistre tout tout tout, pour montrer comment nous sommes traités par les forces marocaines, pour montrer qu'on dit la vérité²⁵ ».

25 L'usage du téléphone mobile, notamment du smartphone, et de l'internet dépasse aujourd'hui les pratiques communicationnelles. Pour les personnes que j'ai rencontrées au cours de leur périple vers l'Europe, Facebook, WhatsApp ou Instagram permettent

Les forces de l'ordre marocaines se rendent sur les lieux où se trouve le corps et décident de conduire les deux Maliens au commissariat. Ils expliquent qu'après la descente de police vers le Gourougou tout le monde s'était dispersé et qu'ils n'avaient plus de nouvelles d'Idrissa depuis deux jours. Personne ne l'avait vu et ils s'étaient donc dit qu'il lui était sans doute arrivé quelque chose. « Si on disait que c'était eux, que c'était les forces marocaines, ils allaient nous tuer, mais on a été intelligents. Mais nous on sait, on sait que c'est eux qui l'ont tué. Dieu aussi sait. Et eux aussi le savent mais nous, on ne peut pas déclarer. Parce que si on déclare, c'est nous qui devenons un cadavre. » Les témoins sont relâchés à la suite de leur déposition ; ils regagnent le campement sur le mont Gourougou.

Déposer une plainte auprès des forces de l'ordre qui, la nuit d'avant, les chassaient, peut sembler pour le moins étonnant. On peut cependant y voir là une volonté d'inscrire officiellement le décès, de lui accorder une forme d'existence, malgré le silence autour de ceux qui en sont responsables. Que ce soit à travers une vidéo stockée sur un téléphone portable ou à travers un procès-verbal au commissariat, il s'agit toujours de garder une trace de ceux qui ne sont plus là.

Récits sur des corps disparus

De retour au Gourougou, des camarades expliquent à Amadou Coulibaly que les pompiers ont pris en charge la dépouille d'Idrissa. Désormais, plus aucune nouvelle, ni concernant le sort du corps, ni sur celui de l'itinéraire administratif et judiciaire de l'affaire. Ni les soutiens associatifs ni les migrants présents dans les campements n'ont d'informations sur la dépouille du jeune. Gaoussou Dembélé, présent dans le campement lors de cet événement, résume ainsi la situation : « Le corps, ils l'ont pris mais on ne sait pas ce qu'ils ont fait, jusqu'à présent. Tous les Noirs qui meurent à la barrière, qui meurent au Gourougou, nous on voit pas leurs corps. On entend seulement » [entretien, 4 novembre 2014].

De nombreuses histoires circulent parmi les personnes migrantes, les bénévoles associatifs et dans les institutions de prise en charge des migrants à la frontière de l'enclave, à propos de personnes qui meurent à chaque tentative de traverser les clôtures et dont les corps disparaissent sans laisser de

de se tenir informé et d'offrir à son tour des informations sur les parcours à suivre, les opportunités de passage et le sort des personnes qu'ils connaissent. Les technologies de l'information et de la télécommunication touchent ainsi à tous les aspects de la vie des migrants [Diminescu, 2016], y compris l'enregistrement d'événements violents subis.

trace. Si parfois ces récits nomment les disparus et indiquent l'existence de témoins de la mort, comme c'est le cas ici, la plupart du temps les histoires racontées font appel à des on-dit car leur origine est inconnue, contribuant à créer de la confusion et à saturer l'univers quotidien des migrants d'incertitudes associées aux possibilités de mourir en tentant de franchir les barrières. Ici comme ailleurs, les rumeurs, loin d'apporter des explications simples à des phénomènes complexes, participent à rendre la réalité plus confuse [Bonhomme, 2009]. À Beni Ensar, ville frontalière marocaine, Mamadou Diallo, un Guinéen de vingt ans, qui se trouvait dans la région depuis neuf mois dans l'espoir de réussir la traversée de la frontière, me parlait ainsi des mystérieuses disparitions des morts :

On a tout vu, tout entendu ici. À chaque fois qu'on attaque les barrières il y a des frères qui meurent, mais on ne sait pas ce que deviennent les morts de la barrière. Il y a beaucoup de morts, pas à chaque fois mais il y en a beaucoup quand même. Quand on revient au Gourougou et qu'on fait le compte, on regarde qui est là, qui n'est pas là, on appelle de l'autre côté pour vérifier qui a fait boza²⁶, on constate aussi qu'il y a quelqu'un qui n'est nulle part. On ne sait pas ce qu'ils deviennent, c'est comme si la terre les avalait [conversation, 4 novembre 2014].

Telle une laisse de mer qui s'efface lorsque l'eau remonte, les corps disparaissent sans laisser de traces, si ce n'est dans les récits. Ces mises en mots des morts sans corps disent la violence physique et symbolique des frontières ; elles rendent visible leur puissance mortifère. Elles rendent compte tout autant de la possibilité de mourir que de la crainte de disparaître à jamais, de n'être « nulle part ». Crainte que beaucoup essaient de contrer à travers de petits arrangements avec des compagnons de route. Certains m'ont ainsi fait part de « pactes » ou engagements pris avec des personnes rencontrées au cours du voyage afin qu'elles apprennent par cœur le numéro de téléphone de leur famille au pays ou le contact Facebook d'une sœur ou d'un frère, ce qui permettrait de les joindre en cas de décès. Informer les proches apparaît ainsi comme une manière d'empêcher une disparition totale, celle de mourir sans que personne ne connaisse le sort de celle ou de celui qui est parti sans laisser de trace.

²⁶ Mot prononcé pour signifier la réussite dans le passage de la frontière. On entend souvent les personnes migrantes crier « *boza, boza* » lorsqu'elles essaient de sauter les clôtures. Selon certains interlocuteurs, cela voudrait dire victoire et viendrait d'une déformation d'un terme wolof.

LA VIE POLITIQUE DES MORTS ET DES VIVANTS

L'itinéraire du corps du jeune Ouacil et l'histoire de la disparition du « petit » Idrissa, que j'ai brièvement retracés dans ces pages, ne constituent pas – pour reprendre les termes de Michel Foucault lorsqu'il présentait les « vies infâmes » – de simples « anecdotes étranges ou pathétiques [...] [mais elles font partie] de l'histoire minuscule de ces existences, de leur malheur, de leur rage » [1994, p. 239]. Les situations examinées rendent compte de fragments d'histoires de différentes personnes en situation de migration à la frontière entre l'enclave de Melilla et la province marocaine de Nador. À travers la prise en charge d'un décès, le premier itinéraire aborde la réalité des mineurs marocains qui, après avoir réussi à se faufiler par les postes-frontières terrestres, vivent dans les rues de la ville et cherchent à traverser la mer vers la péninsule Ibérique en faisant le *riski*. L'histoire d'Idrissa permet pour sa part d'approcher la situation dans laquelle se trouvent les personnes d'origine subsaharienne dans les abords de l'enclave, qui espèrent réussir la traversée des clôtures. Si ces situations traitent d'acteurs et de réalités diverses, elles dessinent ensemble les contours des expériences de la frontière et permettent d'explorer différentes formes de prise en charge des morts. Prise en charge qui se déroule, pour beaucoup, dans l'informalité, en raison de l'absence de protocole standardisé de gestion des morts aux frontières et de base de données permettant de rassembler des informations provenant de différentes institutions – la morgue, la Guardia Civil, les tribunaux, la Croix-Rouge, l'état civil, etc. – qui serait utiles dans le but de reconstituer les trajectoires spatiales des défunts et *in fine* de contribuer à leur identification. Comme l'exprime Naba Tigré, un Burkinabé ayant passé presque deux ans au Gourougou :

On fait comme on peut... mais on essaie toujours de faire un geste, un appel, quelque chose. On relaie des informations dans les différents campements, on fait circuler des photos, on appelle de l'autre côté ou des frères qui sont passés par là et qui sont maintenant ailleurs à Rabat, Tanger ou même en Europe. Comme ça on peut peut-être récupérer des informations. C'est comme ça aussi que font ceux qui nous aident, les associations [conversation, 18 avril 2016].

Prendre soin des personnes décédées à la frontière, participer aux tentatives d'identification des corps retrouvés, manifester pour rendre hommage publiquement à un jeune décédé, filmer la mort d'un compagnon de route, voilà les « gestes » dont parle Naba. Des pratiques déployées par de

nombreuses personnes migrantes, militantes ou simples citoyens des villes frontières qui ont pour objectif de restituer à ces morts « sans deuil » une place au sein de la société.

S'interrogeant sur ce qu'est une vie bonne, Judith Butler [2014] distingue deux types de vie, celles qui « comptent » et celles qui « ne comptent pas » et qui sont sujettes à une forme de précarité et de vulnérabilité perpétuelle y compris après la mort, qui est quant à elle invisible, *ungrievable*, sans deuil possible. Les « gestes » à l'égard des morts composent ensemble les différents fragments de *counter-narratives* [Weber et Pickering, 2011, p. 70] des migrations contemporaines vers l'Europe. Des récits alternatifs à ceux véhiculés bien souvent dans les discours politiques et médiatiques qui désindividualisent les personnes migrantes – qu'elles soient mortes ou vivantes – et qui passent sous silence les véritables causes des décès. Des récits alternatifs qui redonnent une visibilité à ces morts étrangers tout en mettant en avant les formes de solidarité et d'hospitalité à leur égard. Les frontières européennes peuvent ainsi être pensées comme un espace traversé par la tension permanente entre la normalisation du caractère délétère des politiques et la mobilisation de celles et ceux qui tentent d'amener les « sans deuil » dans l'espace public. À travers leurs pratiques, ils font exister les morts tout comme « la requête de vies vivables, ou, plus simplement, d'une vie avant la mort » [Butler, 2014, p. 107]. Car si les « gestes » des compagnons de voyage et des habitants des lieux frontières dont il a été question dans ces pages ont pour objectif principal de contribuer au respect des défunts et de leur mémoire, ils insèrent également les morts dans des rapports de pouvoir auxquels sont confrontés les vivants et révèlent la violence à laquelle sont exposés tous les migrant·e·s. Dotés d'une « vie politique » [Verdery, 1999], les morts prennent alors part à la défense des vivants.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- ANDERSSON R. (2014), *Illegality Inc. Clandestine Migration and the Business of Bordering Europe*, Berkeley, University of California Press.
- APDHA (2014), *Derechos humanos en la frontera sur*, Sevilla, Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía, <www.apdha.org/media/frontera_sur_2014_web.pdf>.
- APDHA (2016), *Derechos humanos en la frontera sur*, Sevilla, Asociación Pro Derechos Humanos de Andalucía. <www.apdha.org/media/informe-frontera-sur-2016-web.pdf>.

- BALIBAR E. (1997), « Frontières et violence », *Transeuropéennes*, vol. 9, p. 23- 28.
- BLANCHARD E., CLOCHARD O. et RODIER C. (2008), « Compter les morts », *Plein droit*, n° 77, p. 30-34.
- BOLTANSKI L. (1990), *L'Amour et la justice comme compétences*, Paris, Métailié.
- BONDANINI F. (2014), « Migración de tránsito: entre temporalidad y largas esperas. El caso del CETI de Melilla », *Revista de Antropología Experimental*, n° 14, p. 189- 206.
- BONHOMME J. (2009), *Les Voleurs de sexe. Anthropologie d'une rumeur africaine*, Paris, Seuil.
- BUTLER J. (2014), *Qu'est-ce qu'une vie bonne?*, Paris, Payot.
- CARLING J. (2007), « Migration control and migrant fatalities at the Spanish-African border », *International Migration Review*, vol. 41, n° 2, p. 316-343.
- CLAVERIE E. (2011), « Réapparître. Retrouver le corps des personnes disparues pendant la guerre en Bosnie », *Raisons politiques*, vol. 41, n° 1, p. 13- 31.
- DIMINESCU D. (2016), « Traces numériques », *Plein droit*, n° 110, p. 3-6.
- FERRER GALLARDO X. (2008), « The Spanish-Moroccan border complex: Processes of geopolitical, functional and symbolic rebordering », *Political Geography*, vol. 27, p. 301-321.
- FOUCAULT M. (1994), « La vie des hommes infâmes », *Dits et Écrits*, Paris, Seuil.
- GABRIELLI L. (2011), *La Construction de la politique d'immigration espagnole. Ambiguïtés et ambivalences à travers le cas des migrations ouest-africaines*, thèse de doctorat en science politique, LAM-Sciences Po Bordeaux, <http://tel.archivesouvertes.fr/docs/00/59/91/04/PDF/Gabrielli-ThA_se_01juin2011.pdf>.
- HELLER C. et PECOUD A. (2017), « Compter les morts aux frontières: des contre-statistiques de la société civile à la récupération (inter)gouvernementale », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 33, n° 2-3, p. 63-90.
- HELLER C. et PEZZANI L. (2014), « Traces liquides: enquête sur la mort de migrants dans la zone-frontière maritime de l'Union européenne », *Revue européenne des migrations internationales*, vol. 30, n° 3-4, p. 71-107.
- LE COURANT S. (2015), *Vivre sous la menace. Ethnographie de la vie quotidienne des étrangers en situation irrégulière en France*, thèse de doctorat, Paris Ouest Nanterre La Défense.
- MATHIEU L. (2010), « Les ressorts sociaux de l'indignation militante. L'engagement au sein d'un collectif départemental du Réseau éducation sans frontière », *Sociologie*, vol. 1, n° 3, p. 303-318.

- MIGREUROP (2006), *Guerre aux migrants. Le livre noir de Ceuta et Melilla*, Migreurop, août. <www.migreurop.org/IMG/pdf/livre_noir_ceuta_et_melilla.pdf>.
- MIGREUROP et GADEM (2015), *Gérer la frontière euro-africaine. Melilla, laboratoire de l'externalisation des frontières de l'Union européenne en Afrique*, Migreurop, août, <www.migreurop.org/IMG/pdf/fr_note_melilla_2015-2.pdf>.
- OIM (2016), *Fatal Journeys* (vol. 2), *Identification and Tracing of Dead and Missing Migrants*, Genève, OIM, <https://publications.iom.int/system/files/fataljourneys_vol2.pdf>.
- POVINELLI E. (2006), *The Empire of Love. Toward a Theory of Intimacy, Genealogy, and Carnality*, Durham et Londres, Duke University Press.
- TAUSSIG M. (1984), « Culture of terror-space of death. Roger casement's putumayo report and the explanation of torture », *Comparative Studies in Society and History*, vol. 26, n° 3, p. 467-497.
- VERDERY K. (1999), *The Political Lives of Dead Bodies. Reburial and Postsocialist Change*, Chichester, Columbia University Press.
- WEBER L. et PICKERING S. (2011), *Globalization and Borders: Death at the Global Frontier*, Basingstoke et New York, Palgrave Macmillan.